	PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE N°1

Ecole :	Maternelle de Longvilliers	Date :	21/10/2022
Circonscription :	Chevreuse		
Heure de début :	18h30	Heure de fin :	20h45

Liste d'émargement des membres de droit : (*En cas d'absence, préciser en face du nom Absent ou Excusé)*

Nom	Qualité	Signature
Da Gloria Elise	Directrice	
Mabit Béatrice	Enseignante	
M. Lambert	Président du SIE	
M. Chanclud	Maire de Longvilliers	
Mme Laroudie	Représentante de parents d'élèves élue	
Mme Thomas	Représentante de parents d'élèves élue	Thomas

Ordre du jour :

1	Le conseil d'école	Rôle du conseil d'école
		Résultats des élections
2	Rentrée 2021	Effectifs
		Personnel + demande d'organigramme photos de la part des représentants de parents
		Organisation de l'école
		Vote du règlement intérieur
3	Point COVID	Protocole sanitaire applicable
		Présentation du plan de continuité pédagogique
4	Santé et sécurité	PPMS
		Commission de sécurité du 27/09/2022
		Exercice incendie
		Protection de l'enfance
		Santé des élèves
		Absentéisme
5	Le projet de territoire	Présentation du projet de territoire 2022 2023
6	Comptes de l'école	OCCE
		Budget SIE
7	Questions des parents	Affichage menu cantine
		Poubelle aux abords de l'école
		Avancement concernant le sens de circulation sur le parking
		Difficultés avec l'application réservation cantine et garderie

1) LE CONSEIL D'ÉCOLE

a) Le rôle du conseil d'école : (Annexe 1)

La composition, l'organisation et le rôle du conseil d'école sont détaillés dans l'annexe 1 en pièce jointe.

b) Résultats des élections :

Les représentants de parents d'élèves ont été élus lors des élections du vendredi 8 octobre 2021. Une seule liste s'est présentée « sans appartenance ».
Taux de participation : 79,11%
Résultats : 72 électeurs, 57 votants, 4 bulletins nuls ou blancs.
2 sièges ont donc été pourvus avec 53 suffrages exprimés.
Les représentants de parents sont donc : Mme Thomas Aurélie et Mme Laroudie Stéphanie en titulaires et Mme Mathey Sandra et Mme Despois Cathy en suppléantes.
Les représentants de parents élus le sont jusqu'à la prochaine élection en octobre 2023 et seront membres de la commission électorale à la rentrée 2023 (préparation des élections et matériel de vote, dépouillement des élections).
Monsieur Lambert propose que les représentants de parents envoient un courriel au SIE pour pouvoir par la suite communiquer plus facilement.

2) RENTREE 2022

a) Effectifs de l'école :

Cette année, l'école accueille 39 élèves : 11 petits, 14 moyens et 14 grands.
Les élèves sont répartis en 2 classes : petits/moyens avec 20 élèves (6+14) et petits/grands avec 19 élèves (5+14).

b) Personnel de l'école :

Mme Elise DA GLORIA enseignante de la classe de PS/MS et directrice d'école.
Mme Béatrice MABIT : enseignante de la classe de PS/GS
Mme Christelle Cuzon : ATSEM à temps plein (le matin en PS/MS, l'après-midi au dortoir et en fin de journée 2 jours dans la classe de PS/MS et 2 jours dans la classe des PS/GS + présence à la cantine et à la garderie)
Mme Audrey CASTEL : ATSEM à mi-temps (le matin dans la classe des PS/GS + présence à la cantine)
M. Sylvain Thieblemont : Titulaire remplaçant rattaché à l'école.
Mme Dora ALVES : cantine et garderie.
M. Florian LAUNAY : surveillance cantine
Une personne en service civique viendra rejoindre l'équipe au retour des vacances de la Toussaint pour le reste de l'année : Andréa MORGADO
Les représentants de parents demandent s'il serait possible de réaliser un trombinoscope de l'équipe de la maternelle : Monsieur Lambert explique que ceci est lié au droit à l'image et qu'une demande d'autorisation sera faite auprès des personnels mais que ce choix leur appartient. Si cela se fait, il ne sera pas possible de l'afficher à l'extérieur afin de respecter le RGPD.
Monsieur Lambert explique le fonctionnement du périscolaire au niveau du personnel. L'équipe est composée des personnels embauchés par le SIE et de personnes en prestation de service. Pour ces dernières, il peut y avoir du mouvement car le but du prestataire (Chantier Yvelines) est la réinsertion professionnelle. Ces personnes peuvent donc partir lorsqu'ils le souhaitent, n'étant pas lié par contrat avec le SIE.
Les représentants de parents demandent alors si une communication sur les remplacements peut être faite par le SIE en cas d'absence d'une personne. Ceci afin de rassurer les parents. M. Lambert explique que la communication ne peut souvent pas être faite en amont car le SIE est mis au courant au dernier moment (le matin même en général) et doit s'organiser en interne pour les remplacements.

c) Organisation de l'école :

Horaires : 8h25-11h25 et 13h20-16h20.
Les portes sont ouvertes 10 min avant le début de la classe (soit à 8h15 et 13h10)
Il n'y a pas classe le mercredi.
Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) ont lieu sur le temps méridien de 11h25 à 11h50.
Depuis le vote de loi Rilhac, les directeurs sont déchargés des APC. C'est donc Mme Mabit qui prendra en charge les élèves en ayant besoin.

d) Vote du règlement intérieur (Annexe 2)

Le règlement intérieur a été modifié suite à la réactualisation du règlement départemental des écoles en 2022.
Le nouveau règlement intérieur est voté à l'unanimité.

3) POINT COVID

a) Le protocole sanitaire : (Annexe 3)

Le protocole sanitaire applicable s'appuie sur le protocole sanitaire du ministère et se décline en 4 possibilités en fonction de la situation sanitaire. A ce jour, nous sommes au niveau socle du protocole sanitaire.
Il est affiché aux endroits stratégiques de l'école.

b) Plan de continuité pédagogique : (Annexe 4)

Il est présenté lors de la réunion pour information. Il s'établit en fonction de différents cas : fermeture des écoles sur une zone géographique demandée par le gouvernement ou la préfecture, classe en isolement, enseignant en arrêt de maladie, enfant positif au covid et mis à l'isolement.
Les représentants de parents pose une question concernant la cantine : comment cela se passe si un enfant est testé positif ou est cas contact : M. Lambert explique ce que cela n'a pas d'impact niveau tarifaire si un justificatif est fourni (certificat médical ou test positif).

c) Communication pour Covid +

Toutes les informations passeront par l'application Klassly. Il est donc nécessaire que les parents activent les notifications afin d'être informés en temps réel.
M. Lambert demande à ce que les maires soit informés rapidement par SMS par Mme Da Gloria si l'école à connaissance d'un cas positif.

4) SANTÉ ET SÉCURITÉ DES ÉLÈVES

a) PPMS

Plan Particulier de Mise en Sureté : C'est un document écrit par l'école pour mettre en sureté les enfants dans des cas risqués comme : tempête, risques majeurs (gaz) ou intrusion malveillante. Les enfants sont entrainés dans la bienveillance. Pour le moment aucune date n'a été transmise à l'école par l'inspection.

b) Commission sécurité

La commission de sécurité est passée à l'école le 27 septembre. Elle a émis un avis favorable à l'exploitation des locaux du rez-de-chaussée et un avis défavorable à l'exploitation des locaux de l'étage.
Les prescriptions à réaliser sont les suivantes :
- Régler les fermes-portes de l'ensemble des blocs-portes de l'établissement afin de permettre une fermeture complète : à faire par la mairie de Longvilliers
- Lever les non-conformités dans les rapports de vérification électriques en faisant dater et parapher les rapports par un technicien : M. Chanclud explique que tout est en cours et que ce sera aux normes d'ici quelques temps, les techniciens sont présents pour cela.
- Supprimer les rideaux qui n'ont pas de réaction au feu dans tout l'établissement et les remplacer par des rideaux de réaction au feu de catégorie M2. Interdire la pose de rideaux en travers des dégagements. Les rideaux ont été enlevés par Mme Da Gloria le 27 septembre au soir, les nouveaux rideaux sont en commande.
- Reboucher le trou au niveau du passage des câbles dans le plafond du placard électrique : en cours
- Faire établir par un contrôleur agréé un rapport de vérification règlementaire après mise en demeure pour l'ensemble des combles : en cours
- Ranger le local de rangement situé à côté des sanitaires à l'étage et interdire tout dépôt à proximité directe des luminaires : Réalisé par Mme Da Gloria, le 3 octobre
- Supprimer et interdire tout stockage dans la cage d'escalier située au fond du dortoir : réalisé en partie le 27 septembre puis le reste le 19 octobre.

c) Exercice incendie

Un exercice doit être fait par trimestre.
Pour le premier trimestre, il a eu le lieu le 30 septembre à 16h08. Il s'est très bien déroulé. Évacuation de toutes les personnes en 2min34. L'alarme fonctionne correctement. Les élèves de PS/MS avaient pu repérer en amont l'escalier de secours afin de ne pas en avoir peur au moment de l'évacuation.

d) Protection de l'enfance (information procédure)

En cas d'inquiétude (maltraitance, négligence…), les enseignantes peuvent être conduites à prendre certaines décisions.

- Dans un premier temps, s'entourer d'experts comme le psychologue scolaire, l'inspecteur de circonscription, des médecins, assistantes sociales, infirmières…

- Associer les parents à une analyse de la situation lors d'une réunion d'équipe éducative avec les différents personnels afin de formaliser un accompagnement.
- Si besoin est, informer les services de protection de l'enfance du conseil départemental.

En cas de situation urgente (enfant en danger immédiat), saisie directe de l'autorité judiciaire et signalement auprès du procureur de la république et à la cellule centralisée des informations préoccupantes (CCIP).
Monsieur Lambert parle du dispositif ERRE, un élu est désigné dans chaque commune comme correspondant pour soucis intrafamiliaux.

e) Santé des élèves

Accueil de l'enfant porteur de maladie chronique **:** Si un élève est porteur d'une maladie chronique (asthme, allergies, intolérance alimentaire…), les parents doivent s'adresser au centre médico scolaire afin d'obtenir un dossier de PAI (projet d'accueil individualisé) afin que les soins puissent être prodigués par l'équipe enseignante.
Difficultés repérées par l'équipe enseignante **:** gène sensorielle, absentéisme dû à une raison médicale, problème d'hygiène, problème de socialisation et de comportement, difficulté d'apprentissages… : l'équipe enseignante peut proposer aux parents des dépistages infirmiers, des évaluations par le psychologue scolaire, un suivi par le RASED.
Dépistage infirmier des 4 ans : Dans notre école maternelle, tous les élèves de 4 ans, bénéficient d'un dépistage infirmier en moyenne section par la PMI. Cette année, il a eu lieu les 20 et 26 septembre.
Maladie : L'équipe enseignante souhaite rappeler que l'école maternelle n'est pas un mode de garde mais une vraie école avec ses programmes d'apprentissages. Les enseignantes ne peuvent pas être dérangées la journée pour répondre aux questions des parents qui souhaitent savoir comment va leur enfant. Si les parents ont pris la décision de mettre leur enfant le matin, c'est qu'il est en état de suivre les apprentissages. S'ils ont un doute sur la santé de leur enfant, il est préférable que l'enfant soit gardé à la maison et qu'il consulte un médecin. Les enseignantes ne sont pas formées aux soins infirmiers et à faire des diagnostics médicaux (plusieurs demandes de prise de température dans la journée, de suivi d'évolution de maladie…).

f) Traitement de l'absentéisme scolaire :

Le code de l'éducation stipule (Article L131-8) que lorsqu'un enfant manque momentanément la classe, les personnes responsables doivent, sans délai, faire connaître au directeur ou à la directrice de l'établissement d'enseignement les motifs de cette absence.
Les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant d'accident des transports, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent.
Lorsqu'un enfant a manqué la classe sans motif légitime ni excuses valables au moins quatre demi-journées complètes dans une période d'un mois, un signalement s'impose à l'Inspecteur de circonscription. Un courrier sera alors adressé aux parents par le directeur académique afin de rappeler les obligations scolaires et la nécessité des parents d'adhérer au dispositif de suivi mis en place dans l'école. Sans évolution favorable, l'école transmet un second signalement à l'Inspecteur de circonscription qui pourra recevoir la famille. Sans évolution favorable, un troisième signalement peut être fait auprès de l'Inspecteur de circonscription qui peut saisir le procureur de la République.

5) PROJET DE TERRITOIRE

Le projet d'école est une déclinaison du projet de territoire académique de l'académie de Versailles.

Axe 1 : des dynamiques renouvelées au cœur des apprentissages

Objectif 1 : S'épanouir dans les apprentissages

- Apprendre à comprendre de mieux en mieux les récits oraux et écrits
- Apprendre en réfléchissant et en résolvant des problèmes

Objectif 2 : Stimuler d'autonomie, la persévérance et l'engagement

- Stimuler l'autonomie en s'engageant dans des apprentissages motivants : les ateliers individuels de manipulation

Axe 2 : des collectifs apprenants et engagés

Objectif 6 : Oser ensemble

- Créer du lien entre les partenaires de l'école : Les parents avec Klassly

- Mettre en place les pratiques pédagogiques innovantes : apprentissages en espaces, espaces scénario pour travailler les fondamentaux, école du dehors

Axe 3 : apprendre, s'épanouir, se transformer dans des lieux d'inspiration et de réalisation

Objectif 7 : Accélérer les succès des territoires

- S'impliquer dans des projets de territoire à haute valeur éducative : Projet musique avec le conservatoire de Rambouillet, Projet Atlas de la biodiversité avec le PNR en lien avec le projet Ecole du Dehors

6) LES COMPTES DE L'ÉCOLE

a) OCCE

A ce jour, le compte de la coopérative scolaire est à 3201,25 €. Les fonds proviennent des AME, du report des montants de l'année précédente et du SIE ainsi que la subvention de la classe d'eau de l'an passé par le PNR.

Les sorties et projets seront financés par la coopérative scolaire.

Les fonds servent également à financer du matériel en fonction des projets (marché de Noël, cadeau fêtes des parents, livres pour la bibliothèque), une partie est versée aux enseignantes pour leur classe sous forme de régie d'avance et ils servent à financer l'application Klassly.

b) SIE

Le budget de fonctionnement alloué à l'école par le SIE au mois d'avril était de 2250€ pour l'achat de matériel (peinture, cahier, matériel …) A ce jour, il reste 71,07 €

Les enseignantes remercient le SIE pour les nouvelles peintures du dortoir et de la bibliothèque, la pose de nouveau vélux, et l'installation du VPI tant attendu dans la classe du bas suite à la demande de subvention Label Ecole Numérique faite en 2020.

7) QUESTIONS DES REPRÉSENTANTS DE PARENTS

- Poubelle aux abords de l'école : M. Chanclud propose que les parents fassent une demande à la mairie de Longvilliers en précisant un emplacement souhaité.
- Affichage menu cantine : Mme Da Gloria affichera les menus de cantine sur le panneau extérieur côté rue.
- Parking : Les usagers se plaignent que le sens ne soit pas identifié, des parents demandent si cela est possible. M. Chanclud remarque que des enfants jouent sur le parking et explique qu'il serait préférable d'éviter cela : risque d'accident.
  M. Lambert propose de diffuser le plan du parking avec le sens de circulation.
- Réservation cantine garderie : l'application manque de souplesse, par exemple certains parents ont validé l'ensemble de la cantine pour l'année et apparemment ce n'est pas réservé. M. Lambert explique que pour un parent c'est une erreur du SIE qui a effacé les réservations. Pour le second, la famille n'a pas validé. M. Lambert explique qu'il faut bien valider la manipulation. Jusqu'au 30 sept la surfacturation n'est pas appliquée du fait des erreurs qui auraient pu avoir lieu lors de cette mise en place. En revanche, la surfacturation aura lieu si les parents ne réservent pas la cantine. Le tarif de 10€ est volontaire pour dissuader les parents de ne pas inscrire leur enfant.
- Il semble que le centre loisirs Bullion n'accueillera plus les extérieurs le mercredi l'an prochain. M. Lambert travaille avec le maire de Bullion pour définir un ordre de priorité de l'extérieur. M. Lambert explique que ce n'est pas avec le nombre d'enfants actuel (10 sur les 2 communes) que le SIE pourrait porter une structure.

La séance est levée à 20h45.

Présidente de séance
Mme Da Gloria

Secrétaire de séance
Mme Mabit